



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 février 2025

Délibération n° CP-2025-3986

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Corbas

Objet : Lugdunum - Musée et théâtres romains - Convention de partenariat culturel avec la Ville de Corbas pour la période 2025-2028 - Tarification de la boutique du musée

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 janvier 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme V. Brunel), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme L. Fréty), M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 17 février 2025**Délibération n° CP-2025-3986**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Corbas

Objet : Lugdunum - Musée et théâtres romains - Convention de partenariat culturel avec la Ville de Corbas pour la période 2025-2028 - Tarification de la boutique du musée

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 janvier 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole, par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, a adopté sa stratégie culturelle 2021-2026 et a déterminé, comme axe prioritaire, le développement de la culture comme levier d'inclusion sociale. Il s'agit, par ce biais, de développer une politique d'éducation artistique et culturelle, de soutenir des interventions culturelles en matière de solidarité et d'inclusion sociale et d'offrir un cadre de coopération culturelle avec la politique de la ville.

Lugdunum - Musée et théâtres romains, équipement culturel en régie de la Métropole, est en constante recherche d'adaptations permettant de valoriser toute la richesse de ses collections auprès d'un public le plus large possible. Il souhaite être une maison commune, synonyme d'hospitalité, d'inclusion, d'ouverture à la diversité, de transmission, de partage et de coopération. Vecteur de mieux-être social, il est aussi considéré comme un service culturel de proximité.

II - Descriptif

En complément de son implication dans le protocole métropolitain de coopération culturelle, Lugdunum - Musée et théâtres romains dispose déjà de nombreux partenariats dans les champs éducatifs, sociaux et médico-sociaux.

1° - Proposition d'un partenariat culturel entre le Musée et la Ville de Corbas pour la période 2025-2027

En complément de la politique de lecture publique portée par la Métropole et dans une perspective de diffusion de ses collections et de ses contenus pédagogiques étendue à l'ensemble du territoire métropolitain, Lugdunum - Musée et théâtres romains souhaite établir un partenariat avec la Ville de Corbas par l'intermédiaire de sa médiathèque.

Ce partenariat a pour objectif de proposer des actions culturelles de proximité en lien avec les fonds des deux institutions à destination des enfants, des familles, des scolaires et des différents publics fréquentant la médiathèque.

Dans cette perspective, il est proposé d'établir une convention d'une durée de trois ans à compter de sa signature, pour définir le cadre et la nature de ces partenariats ainsi que les engagements respectifs.

La convention est conclue à titre gracieux, étant précisé que Lugdunum - Musée et théâtres romains assurera, notamment, la conception et la mise en œuvre d'activités et de médiations culturelles thématiques à but pédagogique et que la Ville de Corbas mettra à disposition les moyens techniques nécessaires à la bonne réalisation des actions prévues.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver la convention de partenariat culturel à signer avec la Ville de Corbas pour la période 2025-2027. Cette convention permettra à la Métropole de développer ses collaborations institutionnelles avec cet acteur culturel du territoire.

2° - Tarification de la boutique du Musée

Lugdunum - Musée et théâtres romains est amené à renouveler ou compléter la gamme des produits mis en vente dans sa boutique, de manière à garantir une offre toujours plus étendue et diversifiée.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3291 du 27 mai 2024, la Métropole a approuvé la grille des familles de produits en vente à la boutique du Musée ainsi que les fourchettes de prix associées à ces familles de produits.

Dans le but d'adapter les tarifs à la diversité des offres, il est proposé d'ajuster la fourchette de prix des familles de produits suivantes :

Gamme de produits	Fourchette de prix (en € HT)
reproductions d'œuvres : bijoux, objets en métal, céramiques, pierreries	50 à 250 €
publications du Musée : catalogues des collections, catalogues et affiches d'expositions, bandes dessinées, ouvrages pour la jeunesse	respect de la tarification fixée par l'éditeur

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le partenariat culturel à établir entre Lugdunum - Musée et théâtres romains et la Ville de Corbas,
- b) - la convention à passer entre la Métropole et la Ville de Corbas, définissant, notamment, les conditions du partenariat,
- c) - les nouvelles fourchettes de prix proposées pour les gammes de produits reproductions d'œuvres et publications du Musée.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

- a) - signer ladite convention,
- b) - fixer les tarifs des produits à vendre relevant des gammes précitées dans le respect des fourchettes de prix approuvées et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement résultant de la convention de partenariat, soit 500 € maximum par an, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2025, 2026, 2027 et 2028 - chapitre 011 - opération n° 0P33O3056A.

4° - Les recettes générées par la boutique seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2025 et suivants - chapitre 70 - opération n° 0P33O5880.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 février 2025

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20250217-329722-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 février 2025 Date de réception préfecture : 17 février 2025
